



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURENT
(D. SULTZ)



Abonnement : Un an [Canada]..... \$1.00
" [Etats-Unis]... 1.50
Strictement payable d'avance.

Jules-Edouard Prevost,
Directeur

ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Annonces : 1 1/2 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne nonpareil, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

LABELLE.

LA Question des écoles catholiques DANS LA PROVINCE D'ONTARIO

Nos lecteurs ne sont pas sans s'intéresser à la grave question des écoles catholiques et françaises de la province d'Ontario. Nous ne croyons mieux faire que de placer sous leurs yeux la lettre très éloquentement adressée au ministre de l'Instruction publique de la province voisine, par l'honorable R. W. Scott, ancien secrétaire d'Etat dans le cabinet libéral de Sir Wilfrid Laurier.

On y trouvera établis avec clarté et précision les droits revendiqués plus énergiquement que jamais par nos 300,000 compatriotes de la province d'Ontario.

A l'hon. Robert Allan Pyne,
Ministre de l'Instruction publique,
Toronto, Ont.

Monsieur,
Pardonnez-moi d'attirer votre attention, par l'entremise des journaux, sur les sérieuses difficultés qu'offre maintenant l'administration des écoles séparées dans de nombreuses localités de l'Ontario. Si j'en agis ainsi, c'est pour que le public soit bien au courant de l'état de choses que je signale et aussi parce que je suis convaincu que vous donnerez à cette question toute l'attention que comporte son importance. J'espère, en outre, que si les doléances exposées sont bien fondées, on modifiera la ligne de conduite à suivre en ces matières, s'inspirant pour cela de plus de liberté, afin de supprimer toute cause de récriminations.

En règle générale, les populations qui sont des écoles séparées paient plus de taxes qu'on a accoutumé d'en exiger des citoyens qui contribuent au soutien des écoles publiques. Cependant, tandis que la population catholique n'est environ que le sixième de la population totale et ne détient qu'un vingtième des richesses de la province, il est établi que les écoles publiques bénéficient en outre de la taxe prélevée en leur faveur sur les neuvièmes des propriétés foncières que possèdent les banques, les chemins de fer, les compagnies d'assurances et plusieurs centaines de compagnies incorporées.

Or, totalement privées de participer à ces avantages financiers, les écoles séparées ne pourraient se maintenir dans bien des localités si, fort heureusement, elles ne disposaient des services d'un corps enseignant, qui se recrute parmi les ordres religieux, à des conditions moins onéreuses que l'enseignement laïque.

A propos des écoles séparées, il est bon de se souvenir que c'est avec l'approbation des deux partis politiques que l'on permit à la minorité catholique de l'Ontario d'établir ce système d'écoles. En effet, durant la session de 1862, alors que les conservateurs étaient au pouvoir, on procéda à la deuxième lecture de la législation en question et elle fut votée par 83 contre 13. Sans tenir compte du vote des députés catholiques, la majorité du vote protestant fut alors de 25. Quelques jours après, le gouvernement, défait sur la question de la milice, démissionna. Un ministre de réforme fut constitué et comme l'on désirait la prorogation de la Chambre, le premier ministre, l'honorable John-A. Macdonald me demanda de permettre que la discussion du Bill concernant les écoles séparées fût remise à la session suivante, m'assurant que j'aurais alors l'occasion de faire accepter cette législation. En effet, l'année suivante, 1863, ce bill fut voté, la majorité des députés protestants ayant voté en sa faveur à la seconde lecture. Je cite ces faits afin de montrer à l'évidence jusqu'à quel point était bien disposé et magnanime l'esprit de tolérance que l'on témoignait jadis envers la minorité religieuse.

Au moment de la Confédération, les législateurs qui eurent à rédiger les clauses de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ayant traité à l'éducation, tirent pour certain que les droits de la minorité dans les provinces de Québec et d'Ontario, étaient assez sauvegardés pour que nul ne pût contester les privilèges concernant l'éducation que l'on avait accordés à ladite minorité. Toutefois, sir Alexandre Galt ne pensait pas que les droits en question étaient suffisamment établis et ce malgré l'assurance que lui donnait Sir Georges Cartier que le parlement provincial de Québec remédierait à toutes déficiences de la loi qu'on pourrait constater. Sir Alexandre Galt ne se contenta pas de cet argument; il démissionna et remit son portefeuille de ministre.

Qu'il me soit permis, maintenant, de considérer la façon dont le gouvernement de Québec a envisagé ses devoirs envers la minorité protestante de la province de ce nom, conformément à la teneur de l'Acte de la Confédération.

Tout d'abord, je ferai remarquer que dans la province de Québec, on jouit du droit d'établir des écoles dissidentes qui bénéficient des mêmes allocations que les écoles établies par la province; cependant que le partage du budget intégral de l'enseignement primaire est fait au pro rata, sans distinction aucune. Ce dernier privilège équivaut à la limite maxima du soutien officiel que l'on accorde aux écoles séparées dans l'Ontario.

Si l'on se base sur le recensement de 1901, on peut admettre que la population protestante de la province de Québec était alors de 219,936 âmes, tandis que la population catholique de l'Ontario était de 390,361 âmes. C'est dire qu'en admettant que les enfants protestants d'âge à aller à l'école représentent un cinquième de la population adulte de même croyance, 44,000 enfants protestants fréquentaient les écoles de la province de Québec, alors que 78,000 enfants catholiques étaient dans le même cas dans l'Ontario.

Or, les 44,000 enfants protestants de la province de Québec étaient confiés, comme le sont encore ceux qui les ont suivis, à la sollicitude paternelle du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique qui demande au gouvernement toutes avances raisonnables de fonds qu'il juge nécessaires au bon maintien de ces écoles. C'est ainsi que l'on peut citer les chiffres suivants, naguère exacts :

Collège Bishop, Lennoxville, allocation annuelle de \$1,200.

Université McGill, allocation annuelle de \$3,000 pour l'enseignement à donner aux instituteurs protestants.

High Schools à Québec et à Montréal, allocation annuelle de \$2,470.

Collège de Darhau pour jeunes filles, allocation de \$250.

Education supérieure protestante, allocation de \$8,786 à partager entre 25 académies.

Ecoles modérées dans les villes et les villages, \$7,812 à partager suivant le nombre des élèves qui les fréquentent.

Aux municipalités protestantes pauvres, on accordait \$15,751 pour des fins scolaires, et aux municipalités catholiques pauvres \$17,449 dans le même but.

Ces détails sont extraits du dernier rapport publié par le département de l'Instruction publique.

Sur les sommes versées aux fonds des écoles protestantes, \$10,000 proviennent du fonds des licences de mariage, et \$2,500 du fonds des biens des Jésuites. C'est dire que des sommes versées par de pieux catholiques il y a deux cents ans, pour subvenir aux besoins des Jésuites, servent maintenant à développer l'Instruction des enfants protestants. N'est-ce pas là un des plus beaux hommages que l'on puisse rendre à l'Instruction publique, bien digne d'être imité par la race anglo-saxonne, qui s'attribue une place d'avant-garde dans le domaine de la culture intellectuelle ?

Je vois par les journaux que l'on a nommé des inspecteurs protestants dont les pouvoirs seraient plus étendus que ceux des inspecteurs catholiques des écoles bilingues d'Ontario. J'espère que cette nouvelle est fautive, autrement cela prouverait à l'évidence combien rigoureuse est la situation que l'on fait à nos concitoyens Canadiens-Français, à qui les moyens pécuniaires ne permettent pas de retenir les services d'instituteurs de capacité exceptionnelle. Permettez-moi de nouveau de montrer comment on ré-out la question des écoles bilingues dans la province de Québec : Un des paragraphes ayant trait aux crédits votés pour les écoles dit : Il est accordé \$3,000 pour encourager l'enseignement du français dans les académies protestantes conformément au vœu émis par le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

Etant donnée la façon sympathique avec laquelle est traitée actuellement la minorité protestante dans la province de Québec, verrait-on la riche province d'Ontario persister à agir durement et avec trop d'exigence envers la minorité catholique qui l'habite ? Une chose est certaine, c'est que les continus désaccords qui surviennent constamment en Ontario au sujet des écoles bilingues, ne sont pas connus sans grand chagrin dans la province de Québec.

Dans le dernier rapport du surintendant de l'Instruction publique de cette province, on peut lire :

Le comité protestant de l'Instruction publique, s'emploie de façon très pratique à faire enseigner le français dans les écoles de langue anglaise. Ce comité s'efforce, en effet, à répandre l'usage du français et à en perfectionner l'enseignement, convaincu qu'il est que, sous maints rapports il est avantageux de comprendre et de parler les deux langues officielles de ce pays. Et certes, de nombreux préjugés pourraient être éliminés, tout comme nombre de sources de désaccords fort désagréables, si, se servant de sa grande influence, le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique de cette province, parfaitement au courant des besoins du pays, voulait bien user de son autorité, pour dissiper, au delà des limites de la province de Québec, la répugnance que certaines personnes manifestent quant à l'enseignement du français, langue que chz nous, parlent deux millions de personnes sur sept, et que les fondateurs de la Confédération et le parlement anglais reconnaissent tout aussi officielle au Canada que la langue anglaise. De telles démarches tendraient à assurer l'harmonie et l'union des forces des deux grandes races qui ont peuplé le nord de ce continent, ce qui aiderait puissamment à faciliter une communion d'efforts qui servirait à promouvoir les intérêts nationaux au grand avantage du bien-être de la liberté individuelle de tous les citoyens."

D'après le dernier rapport cité, il y a dans la province d'Ontario 484 écoles séparées, où sont inscrits 57,000 écoliers, ce qui laisserait 21,000 enfants catholiques fréquentant les écoles publiques, on se trouvant trop éloignés de toutes maisons d'écoles pour pouvoir s'y rendre.

Quant à la valeur de l'Instruction donnée, il est bon de dire que les examens annuels prouvent que chez les élèves des écoles séparées, des grandes et des petites villes, et en ce qui touche aux notions générales de caractère non religieux, le savoir est tout aussi étendu que chez les élèves des écoles publiques, bien que moins coûteux par élève.

C'est ainsi que l'on m'informe que le coût moyen de l'Instruction par élève des écoles séparées à Ottawa, est inférieur à \$17, et que ce coût moyen n'est pas dépassé ailleurs, dans les grandes ou les petites villes; tandis que d'après les derniers rapports, le coût moyen de

l'Instruction pour chaque élève des écoles publiques, passe de \$17.34 à \$20.34. Ces chiffres sont basés sur les inscriptions scolaires et doivent être portés respectivement à \$29.60 et \$33.44 pour les écoles publiques si la moyenne du coût de l'Instruction par élève est établie d'après leur présence à l'école.

Tout ceci semble prouver que si les écoles séparées étaient abolies, les contribuables protestants auraient à augmenter le montant des sommes qu'ils versent pour les écoles. Mais, il est vrai, ils sont en général plus riches que leurs concitoyens catholiques, et c'est ce qui leur permet d'avoir dans les écoles protestantes des instituteurs et des institutrices mieux payés que ne le sont les instituteurs et les institutrices des écoles séparées. Et, comme ces derniers ne peuvent disposer des ressources aussi grandes que les écoles publiques, il en résulte que ceux qui soutiennent les écoles séparées ont à verser de plus fortes sommes que les protestants, ce qui explique que certains catholiques pauvres préfèrent verser leurs taxes d'écoles au fonds des écoles publiques. Cet état de choses fait que dans maintes localités les commissaires des écoles séparées n'arrivent que très difficilement à rendre les deux bouts. Il arrive même souvent que ces commissaires doivent emprunter pour leurs écoles en engageant leur crédit personnel.

Comme la question traitée dans cette lettre ouverte intéresse un grand nombre de citoyens, j'espère que vous ne vous formerez pas de sa publication et ne verrez pas un manque de courtoisie à votre égard. Au surplus il est bon de rappeler à la majorité de la population de la province d'Ontario, qui peut manquer de sympathie à l'endroit des écoles séparées, que la Confédération dont nous sommes tous si fiers, n'aurait pu exister si l'on n'avait inclus la question des écoles séparées dans notre constitution. Or, comme ces écoles existent et doivent exister, il est du devoir de nos législateurs de voir à ce que l'enseignement y soit aussi bon que possible, tout en les administrant de façon à créer aussi peu de désaccord que possible, étant données les circonstances. Et l'on fera bien de se souvenir toujours, que dans une province où il existe une sympathie minorité qui joint du privilège d'écoles séparées libéralement administrées sous l'égide d'un parlement provincial en grande majorité catholique.

Nos sincères félicitations à M. Montpetit ainsi qu'à l'université Laval.

Le professeur Montpetit
Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs de M. Edouard Montpetit, l'un de nos plus brillants compatriotes dans la phalange des jeunes.

M. Montpetit, qui était déjà professeur d'économie politique à l'École des hautes études commerciales, de Montréal, vient d'être chargé d'un cours à l'université Laval où il a commenté une série de conférences sur la législation industrielle.

Nos sincères félicitations à M. Montpetit ainsi qu'à l'université Laval.

La marine canadienne
Sur la liste des nations maritimes du monde, le Canada vient au neuvième rang pour le tonnage des navires, si on en croit un rapport que le ministère de la marine vient de publier pour l'année 1911.

Les autres pays qui figurent en tête de la liste sont l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Norvège, la France, la Russie, l'Italie, le Japon.

Le nombre total des navires enregistrés au Canada, à la fin de l'année, était de 8,088 représentant 770,446 tonnes et une augmentation sensible sur le tonnage de l'année précédente.

Les navires à vapeur sont au nombre de 3,444 et leur tonnage de 588,741 tonnes. En mettant \$30 par tonne la valeur moyenne des navires enregistrés au Canada, la marine canadienne représenterait un capital de \$23,113,380 à la fin du dernier exercice. Les nouveaux navires ajoutés à la liste pendant l'année courante sont au nombre de 339, ils jaugeant 27,730 tonnes.

Le tonnage de cette année est évalué à \$45 par tonne, ce qui représenterait un capital de \$1,148,120.

Dans le cours de l'année 279 navires ont été rayés du registre, sur ce nombre 37 ont fait naufrage, 15 se sont égarés, 12 ont été perdus, 10 abandonnés en mer, 12 coulés et 31 rapportés hors d'usage.

Le ministère estime que 41,447 hommes et jeunes gens ont trouvé de l'emploi sur les navires du Canada pendant l'année.

Québec est la troisième des provinces maritimes du Canada en importance, d'après la liste d'enregistrement. Elle a un total de 1,511 navires à voiles et à vapeur.

En l'honneur de M. S. Létourneau
Les amis de M. Séverin Létourneau, député d'Hochelega, lui ont offert, sous l'égide de l'Association de la jeunesse libérale, un splendide banquet, mercredi soir.

Ce fut une fête brillante à laquelle assistaient les honorables Lemieux et Devlin.

M. Séverin Létourneau a reçu la marque d'estime dont il est vraiment digne.

Pour sécher leurs larmes
L'homme qui comprend les femmes, n'est-ce pas celui qui sait sécher leurs larmes ?

Un certain M. Burnevitch serait alors l'ideal cherché par notre confrère Hughes Leroux, dans le *Matin*, puisqu'il a désormais évité aux ménagères l'ennui de pleurer... en épluchant des oignons.

Son moyen bien simple consiste à laisser au préalable les oignons tremper pendant cinq minutes dans l'eau bouillante... et à les jeter ensuite dans un bain d'eau froide... d'où on les retire un à un pour les éplucher.

Cette préparation possède, en outre, l'avantage de rendre la décortication plus facile et plus rapide.

Il n'est pas de petites inventions !
Peu de savants inventeurs pourront se flatter d'avoir séché tant de larmes.

Le Larousse mensuel illustré
Le prodigieux développement du *Canada* est un des faits les plus intéressants de ces dernières années et on ne connaît pas assez chez nous ce pays où la race française témoigne d'une si merveilleuse vitalité; il faut donc lire la remarquable et importante étude que lui consacre ce mois-ci le *Larousse Mensuel illustré*, véritable monographie où toutes les formes de l'activité canadienne sont successivement passées en revue : agriculture, commerce, industries, finances, littérature, etc. A signaler dans le même numéro des articles documentés sur *Léon Diérix*, *Strindberg*, le *Manoir de Kerjean*, *Ninon de Lancelot*, la *Philoso-*

phie du langage, les Voitures automobiles chirurgicales, l'Eclairage par incandescence, etc. (Le numéro, 20 cents à la librairie Prevost, Saint-Jérôme).

Pensées.
L'injure d'un ennemi est toujours agréable, parce que l'on n'injurie que ceux que l'on voudrait renverser, soit pour prendre leur place, soit pour supprimer un obstacle.

L'injure est un hommage à la force de celui qu'elle prétend atteindre, et un aveu de sa propre impuissance, parce qu'une injure n'est pas une raison, et même pas une victoire.

L. DESMOULINS.
L'intention de ne jamais tromper vous expose à être souvent trompé.
De LA ROCHEFOUCAULD

Pour rire
Un chirurgien qui vient d'opérer un beau nègre :
— Vous ne pouvez pas vous figurer ce que ça m'abime la vue de travailler dans le noir !

Au Conseil de l'Instruction publique
Du procès verbal de la séance du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, tenue le 25 septembre dernier, nous détachons les deux avis de motion suivants, soumis par l'honorable juge Martineau :

"1. Qu'un comité spécial soit nommé pour la révision de la partie du programme d'études se rapportant à l'enseignement :
"a. Du dessin, pour permettre aux élèves d'entrer sans autre préparation aux écoles techniques ;
"b. De l'histoire ancienne, comme n'étant pas strictement requise dans un cours primaire ;
"c. De l'histoire de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, afin de limiter cet enseignement aux connaissances les plus indispensables et générales et à ce qui est nécessaire pour l'intelligence de notre propre histoire ;
"d. Afin de consacrer le temps donné à ces matières à l'étude plus approfondie de l'anglais, des mathématiques et du dessin."

"2. Qu'après un certain délai pour écouler la première édition, et sur paiement d'une royauté à l'auteur, l'impression des livres autorisés soit entièrement libre."

Ces deux résolutions nous semblent parfaitement justifiées.

Nous croyons, en ce qui concerne les livres, que l'on devrait aussi obliger les éditeurs à reprendre les exemplaires des anciennes éditions d'un ouvrage dont ils font approuver une nouvelle et différente édition. Il est injuste, en effet, d'obliger les marchands ou les commissions scolaires à garder ces volumes n'ayant plus cours.

Actuellement, les éditeurs peuvent répandre dans le commerce un ouvrage dont s'approvisionnent tous les libraires. Quelque temps après, ils rendent cet ouvrage inutile en en publiant une nouvelle édition quelque peu chargée, puis ils refusent de reprendre les anciens exemplaires.

Il en est ainsi, par exemple, pour l'*Histoire du Canada*, cours moyen, par les Frères des Ecoles chrétiennes.

Nous est avis qu'il y a là une anomalie et une injustice que l'on devrait faire cesser.

POLITIQUE ETRANGERE
Macédoine et Balkans
Nous ne sommes pas encore près de voir la fin de la question de Macédoine, car il s'agit d'une lutte de races et de religions plus de cinq fois séculaire qui ne saurait s'éteindre en un jour. En définitive, l'avenir de la Macédoine dépendra surtout de l'attitude des grandes puissances, mais la rapidité des événements qui se succèdent fait craindre que l'initiative du comte Berchtold ne vienne un peu tard pour en préparer la solution.

Les Balkans aux peuples balkaniques ? se présente de deux façons bien différentes. L'une serait qu'un des Etats balkaniques pût établir sa suprématie sur d'autres Etats ou régions ; telle que fut la Serbie de Danubien, telle qu'a été le royaume de Bulgarie de Soufian. L'autre serait que plusieurs Etats balkaniques distincts arrivent, par leur maturité pour cette forme politique supérieure, à former une fédération.

La première solution qu'on verrait un Etat balkanique établir son hégémonie sur les autres serait grosse de dangers. Elle ferait supposer une guerre balkanique et peut-être européenne, et surtout parce que son adoption empêcherait le libre développement des Etats balkaniques secondaires qui seraient incités encore plus à lutter les uns contre les autres, avec l'arrière-pensée de dominer un jour en Macédoine.

Il est permis de croire que derrière l'imprécision de la proposition Berchtold, viendra sans doute émerger la pensée de l'autonomie macédonienne, neutralisant la contrée convoitée, et qui aurait pour première conséquence de mettre fin aux rivalités et aux haines. La Macédoine autonome deviendrait ainsi le noyau de la future fédération balkanique : sa position géogra-

phie centrale en a fait le rendez-vous de toutes les races et de toutes les nations balkaniques, car chaque Etat ou nation balkanique en est voisin et se retrouve plus ou moins en elle.

Malheureusement il est un fait positif que les chrétiens de Macédoine sont divisés en quatre partis nationaux — grecs, bulgares, serbes et roumains — comme il y a quatre Etats nationaux balkaniques. Comment mettre d'accord entre eux ces partis nationaux libérés et concilier leur existence avec celle des Etats actuellement constitués ? Comment empêcher que demain la Macédoine et le Balkan ne soient une tène où viendraient se déchirer des hommes de conceptions si différentes ? Il ne semble guère qu'il y ait d'autre solution en dehors de l'autonomie macédonienne, car il est impossible que les Etats balkaniques puissent jamais s'entendre au sujet d'un partage, les nationalités macédoniennes étant trop mêlées et euechétrées.

De reste, l'entente se ferait-elle, qu'elle se heurterait au principe de l'intégrité de l'Empire ottoman encore maintenu par les grandes puissances, tandis que la solution de l'autonomie laisserait l'Empire tout entier. Il suffirait, pour obtenir l'application des réformes et la formation d'une province macédonienne, de nommer un gouverneur général chrétien avec une assemblée provinciale, une milice locale et un budget distinct. Ce serait là se conformer à la tradition ottomane des lents et progressifs démembrements.

Mais comment transformer en province privilégiée la Macédoine actuellement partagée entre les trois vilayets turcs de Kessovo, de Monastir et de Salonique, où l'Europe n'a imposé jusqu'à maintenant que des réformes fragmentaires et insuffisantes ? Ne serait-il point possible d'y passer un acte analogue à celui qui a été conclu en Dalmatie et dans le royaume de Croatie entre les Croates et les minorités serbes, pacé où les Serbes ont adhéré à la politique des Croates, et où les Croates ont reconnu l'existence des Serbes ? Le jour où une province macédonienne autonome serait organisée et garantie par l'Europe, les luttes sauvages prendraient fin et les partis nationaux, placés en face d'un fait accompli et d'une certitude de sécurité, s'occuperaient bientôt à s'organiser et à se développer sans plus troubler l'ordre ni la paix ; tandis que sous le régime actuel, les autonomistes traqués ou bannis, ont fini par rechercher un appui extra-balkanique, les uns espérant trouver en Autriche, les autres en Italie, cet appui qui sauvegarderait leurs intérêts.

Mais la plupart ont la conviction qu'une intervention européenne collective est indispensable. C'est, semble-t-il, en Macédoine que l'Europe devrait chercher promptement la solution essentielle des multiples et dangereuses difficultés balkaniques, pour mettre fin aux actes de violence et limiter les injustices et la misère qui s'étalent aux bords du Vardar et de la Maritsa.

Incognitus.
CAUSERIE FEMININE
Les intérêts domestiques et le travail féminin
Le travail des femmes loin d'être incompatible avec les intérêts domestiques, se concilie avec eux, car il est pour la femme une source de dignité, et pour tous les foyers un élément de force morale et une puissante garantie de sécurité. D'ailleurs, des causes multiples, facteurs d'une inévitable évolution sociale, ont imposé aux femmes la nécessité du travail. L'industrialisme, avec ses forces motrices, ses machines et ses capitaux, a absorbé et englouti les industries domestiques de tous les temps passés. D'autre part, la garde et l'éducation des enfants ont cessé d'être dans les familles une occupation absorbante. En effet, l'extension des services d'enseignement a diminué l'importance et le poids des responsabilités maternelles. Enfin, dans l'état actuel de la société, des millions de femmes sont condamnées au célibat et ne peuvent songer à se marier par le fait même de l'existence de l'égoïste masculin qui recule devant les charges et les obligations du mariage. Aux femmes, exclues de la vie conjugale et privées à tout jamais de ce qu'on est convenu d'appeler l'appui de l'homme, il faut bien reconnaître le droit de subvenir elles-mêmes par le travail aux besoins de leur

Meli-Melo

L'élection de Verchères

La date de l'élection partielle rendue nécessaire dans le comté de Verchères, par l'assemblée législative, par la nomination de M. Geoffroin au poste de recorder de la ville de Montréal, a été fixée par le cabinet provincial au 23 octobre. L'appel nominal aura lieu le 16. On sait que M. J.-L. Perron, ancien député de Gaspé, a été choisi comme candidat libéral.

Il n'y a pas encore de candidat conservateur sur les rangs.

L'élection de Richelieu

L'élection partielle pour le comté de Richelieu, devenue nécessaire par suite des procédures en contestation de l'élection de M. Carlin, libéral, élu le 21 septembre 1911, a été fixée au 17 octobre pour la nomination, et au 24 pour la votation.

Le gouvernement s'est décidé, avec tremblement, à faire cette élection où il se sent battu d'avance.

M. Arthur Carlin est de nouveau candidat libéral; il a pour adversaire M. Morgan.

La campagne bat son plein dans le comté de Richelieu où les trois ministres renégats, MM. Monk, Pelletier et Nantel, n'osent probablement pas se montrer. Si, toutefois, ils ont cette audace, il leur faudra justifier leur volte-face dans la question des écoles du Keewatin, et leur trahison dans la question de la marine.

Calomnieux confondus et condamnés

M. Perron est candidat libéral dans Verchères. Son élection y est assurée, et l'assemblée législative pourra bénéficier de ses vastes connaissances légales et de son expérience des affaires.

M. Perron a représenté le comté de Gaspé à la dernière législature.

Lors de son élection en janvier 1910, une campagne de calomnies atroces fut menée contre lui. Il fut publiquement dénoncé comme franc-maçon et ennemi de l'église catholique.

Finalement il fut obligé d'instituer des procédures en diffamation contre quatre principaux chefs conservateurs de Gaspé, M. Charles Thibault et Norbert Roy, de Sainte-Anne-des-Monts, Emile Côté et Gustave Roy, de Cap Chat.

Les calomnieux, appelés à rendre compte de leurs paroles, n'ont pas essayé de se justifier. Deux d'entre eux firent amende honorable à M. Perron.

Et par jugement en date du 31 août dernier, la cour supérieure du district de Gaspé a maintenu les quatre actions intentées par M. Perron, déclarant que les défendeurs l'avaient diffamé en le traitant de franc-maçon, sans aucune raison et par malice. Comme M. Perron avait allégué qu'il tenait surtout à une condamnation exemplaire, deux des défendeurs ont été con-

subsistance. Les faits sociaux sont plus puis- sants que tous les réalistes. La statisti- que, avec son élévation rigoureuse, nous mon- tre que, chez les nations civilisées, la part de l'activité féminine représente un tiers environ de la main-d'œuvre mondiale. Les principaux nations d'Europe et d'Amérique comprennent aujourd'hui, dans l'industrie, le commerce et les professions indépendantes et libérales, un en- semble de cent trente millions de personnes, dont quatre-vingt six millions d'hommes et quarante-quatre millions de femmes. Ce chiffre permet aisément d'apprécier ce qu'est de- venu, dans l'organisation sociale moderne, le vieil adage : « Femme doit garder l'hôtel, le feu et les enfants ».

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que la grande masse des femmes occupées aux divers travaux de l'industrie et du commerce, appar- tient au groupe des femmes « hors mariage », c'est-à-dire célibataires, veuves, séparées ou di- vorcées. Or, le nombre des femmes vivant en dehors du mariage correspond à peu près à l'en- semble des artisans féminins. De la compa- raison des chiffres la vérité éclate avec évi- dence. Toute femme doit être mise en état de subvenir à ses besoins — l'intérêt social l'exi- ge — ce qui n'empêchera pas d'initier toutes les jeunes filles aux principes et à la pratique de la science ménagère. A l'âge de l'école, au- cune ne peut prévoir si l'avenir lui réservera les charges du foyer, ou s'il lui imposera les de- voirs du travail au dehors.

Jusqu'ici on a négligé, ou oublié, de prépa- rer les jeunes filles à l'occupation la plus répan- due : celle de mère de famille. La majorité admet que toute femme, non dépourvue d'in- telligence, peut, comme d'instinct, exécuter fa- cilement les ouvrages du « chez soi », et qu'ain- si les travaux du ménage n'ont pas besoin d'être enseignés. C'est commettre une grave er- reur que de parler ainsi. Pour s'en convain- cre, il suffit de pénétrer à l'improviste dans l'intimité de ménages d'ouvriers et même de bour- geois : presque partout se constatent le désor- dre et l'incurie. Tenir un ménage, savoir ap- préhender des aliments, doit s'enseigner comme tout autre chose. Les esprits réfléchis savent, d'ailleurs, que rien ne peut s'apprendre sans efforts et sans méthode. Quant aux quelques personnes qui ont pu parvenir par elles-mêmes à une certaine habileté dans la question de leur ménage, elles reconnaîtront les premières com- bien elles ont eu de perte de temps à subir et de difficultés à surmonter.

La science domestique ne mérite aucunement de subir le décri des femmes. Loin d'être la négation de la science, elle constitue une mer- veilleuse synthèse d'un caractère à la fois scien- tifique et éminemment utilitaire, pratique. Son enseignement offre aux jeunes filles, de toutes conditions, d'immédiats avantages fort appré- ciables : la fille pauvre deviendra capable d'am-éliorer son intérieur ; la fille du riche sera en état de conduire le ménage, de mieux régler son train de maison, d'assurer la direction du « home » par un contrôle intelligent des domesti- ques. L'enseignement ménagère doit initier la jeune fille à ses futurs devoirs et la préparer à l'administration et à la direction de la famille ; elle doit être le complément nécessaire de la culture générale de toute femme. L'hygiène, sous toutes ses formes, l'hygiène de l'enfance, la science de l'alimentation et la pratique de l'art culinaire, au même titre que les ouvrages à l'aiguille, formeront les branches les plus im- portantes de cet enseignement.

Lorsque je demande que la masse des jeunes filles reçoive une éducation appropriée à la mis- sion familiale que la majorité d'entre elles de- vra remplir un jour, je ne veux aucunement ravaler la femme au rôle d'une humble servan- te. Au contraire, j'entends relever la dignité d'épouse, accroître l'importance des travaux ménagers, relever les fonctions maternelles, de telle sorte que, dans une société fondée sur la monogamie, la mère de famille soit par excellence investie de pouvoirs raisonnables, d'une autorité réelle et de l'exercice de tous les devoirs qui lui incombent.

Suzanne Caron

A fait usage des Tablet- tes Baby's Own pen- dant six ans

Lorsqu'une maman a fait usage des Table- tes Baby's Own, elle s'en servira aussi long- temps qu'il y aura des enfants dans la maison. Elles sont absolument sûres et ne mangent jamais de guérir la constipation, les coliques, l'indigestion ou les nombreuses autres maladies de la première enfance et de l'enfance. Voici ce qu'en dit Mme E. Simmons, d'Hamilton, Ont. : « Durant six ans j'ai toujours eu des Ta- blettes Baby's Own. J'en ai donné à mes trois petits enfants et les ai trouvés excellents dur- ant la dentition et en d'autres temps. » Les Tablettes sont en vente par tous les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LES BALKANS

Quelques notes.

Les Balkans sont en feu : la guerre y sévit et tous les royaumes y sont soulevés contre la Turquie.

C'est le Monténégro qui a attaché le gre- lot, la Bulgarie et la Serbie ont suivi et la Roumanie, la Bosnie, la Grèce suivront sans doute leur exemple.

Nos lecteurs verront dans notre article sur les affaires étrangères le vrai motif de cette guerre que les puissances européennes ont tant redoutée et qu'ils tentent encore d'arrêter.

Quelques notes sur les différents Etats des Balkans intéresseront nos lecteurs.

Le MONTENEGRO a une population de 228,300 ; capitale Cetinje qui compte 4,000 habitants. La population y est composée de Serbes et de quelques Turcs ; on y compte 13,000 catholiques. La forme du gou- vernement est une monarchie constitution- nelle. Le roi est assisté d'un sénat con- sultatif nommé par lui et d'une Skouptchina composée des doyens des tribus.

Pays peu fertile dont les productions peuvent à peine assurer la subsistance des habitants.

L'instruction y est gratuite et obligatoi- re.

La SERBIE a une population de 2,800,000 ; capitale Belgrade, 78,000 habitants. Des Serbes et des Slaves y composent la population qui compte 12,000 catholiques. La forme du gouvernement y est une mo- narchie constitutionnelle héréditaire. Conseil de huit ministres responsables et de deux Skouptchina. Le sénat, 50 membres. Pays presque exclusivement agricole.

Instruction : 1,125 écoles primaires et obligatoires ; 19 étab. secondaires, 1 université, le tout sous la direction d'un mi- nistre de l'instruction.

La ROUMANIE. Population : 6,500,000 ; capital, Bucarest, 287,000 habitants. Po- pulation composée de Juifs, Tziganes, Sla- ves, Allemands, Hongrois, Arméniens, 150,000 catholiques.

Monarchie constitutionnelle héréditaire ; un ministre, deux Chambres, un Sénat, 120 membres ; une Chambre des députés, 183 membres.

Pays surtout agricole, 2,050 milles de chemins de fer y sont la propriété de l'E- tat.

Instruction : 4,200 écoles primaires, 75 établissements secondaires, 2 universités. Ecoles gratuites et obligatoires.

LA BULGARIE. Population, 4,100,000, capital, Sofia, 83,000 hab. Population com- posée surtout de Bulgares, puis de Turcs, de Grecs, de Tziganes, de Juifs, d'Alle- mandes et de Russes, 29,000 catholiques.

La Bulgarie avec la Roumélie orientale est maintenant un royaume constitution- nel. Une seule Chambre, la Soborane, 150 députés élus par suffrage universel pour 5 ans.

Pays exceptionnellement agricole ; 75 % de la population y travaille à la terre.

Instruction : 4,800 écoles primaires, 25 établissements secondaires, une université à Sofia.

LA GRECE. Population, 3,000,000 ; ca- pital, Athènes, 170,000 hab.

La population s'y compose de descen- dants pour un grand nombre des an- ciens Hellènes ; 30,000 catholiques.

Monarchie constitutionnelle héréditaire. Le pouvoir législatif est exercé par une Chambre unique élue pour quatre ans au suffrage universel ; 225 députés, sept mi- nistres.

L'agriculture est précaire dans le pays. Les pâturages, les fruits et la pêche sont les principales sources de revenus du peuple grec.

Instruction : 3,500 écoles primaires, plus de 40 gymnases et lycées d'enseignement second, une université à Athènes.

LA TURQUIE. 37,000,000 d'hab., capital, Constantinople, 1,150,000 hab. 68,000 ca- tholiques.

Monarchie constitutionnelle et théocratique. En fait tous les pouvoirs civils, mili- taires et religieux sont concentrés entre les mains du sultan qui est aussi commandeur des Croyants. Il gouverne son empire par l'intermédiaire de ministres de gouverneurs généraux et de mouchirs, maréchaux com- mandant les corps d'armée, qu'il nomme et révoque à son gré. Le conseil des mi- nistres, la Sublime Porte, est présidé par le grand vizir.

Sol très fertile. Instruction : Favorisée par le Coran, l'instruction est répandue dans tout l'Em- pire.

Le travail et les tracasseries affaiblissent les femmes

Une santé et une force nouvelles sont ob- tenues par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams.

Il est inutile de dire à une femme qui fait un rude travail de prendre la vie facilement et de ne pas se tracasser. Toute femme à la tête d'une famille, toute fille qui travaille dans les bureaux, les ateliers et les fabriques est sujette à plus ou moins de tracasseries. Ceux-ci ne peuvent être évités. Mais il est du devoir de toute femme et de toute fille de conserver sa santé autant que possible et de reconstruire son orga- nisme afin de répondre à toute exigence ex- traordinaire. Sa santé future en dépend. Pour protéger contre un épuisement de la santé, le sang doit être maintenu riche, rouge et pur. Rien ne saurait conserver le sang aussi bien dans cet état que les Pilules Roses du Dr Williams. Elles renforcent les nerfs, restaurent l'appétit, donnent l'éclat vermeil de la santé aux joues pâles et un regain d'énergie aux per- sonnes découragées. Les femmes ne peuvent pas toujours se reposer lorsqu'elles le devraient, mais elles peuvent conserver leurs forces et éloigner la maladie en faisant usage, de temps à autre, des Pilules Roses du Dr Williams. Ou, si un épuisement se produit d'une façon inattendue, elles peuvent obtenir une santé nouvelle par l'usage du même remède. Mme M. Thomas, rue River, Toronto, dit : « Depuis plusieurs années, j'étais presque constamment invalide, incapable de faire mes travaux do- mestiques et passait au lit une grande partie de mon temps. Mes nerfs semblaient abattus et j'étais si épuisée que toutes mes amies pen- saient que mon état était désespéré. J'avais une pâleur cadavérique ; j'étais si exsangue que je pouvais me couper le doigt sans qu'il saignât et mes membres étaient enflés d'une façon dé- mesurée. Au moindre effort, mon cœur palpi- tait violemment et j'avais de fréquents évan- ouissements. J'étais sous les soins de bons médecins, mais ils ne me faisaient pas de bien. C'est à l'usage des Pilules Roses du Dr Williams que je commençai à guérir. Elles semblaient aller à la racine du mal et, au bout de quel- ques semaines, l'amélioration qu'elles effectuaient était tout à fait évidente. Au fur et à mesure que je prenais les Pilules, l'enflure de mes mem- bres disparut, les évanouissements devin- rent moins fréquentes, mon appétit s'améliora de beaucoup et finalement je fus complètement guérie et capable de faire mes travaux do- mestiques avec facilité. Plus tard, ma fille Emma sembla être atteinte d'anémie, et nous lui don- nâmes les pilules avec les mêmes bons résul- tats. »

Pourquoi souffrir lorsque vous pouvez com- mencer à vous guérir aujourd'hui avec les Pi- lules Roses du Dr Williams ? Vendues par tous les marchands de remèdes ou envoyées par la poste à 50c. la boîte ou six boîtes pour \$2.50 par la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Où faut-il aller pour se procurer de la ta- pisserie superbe à bon marché ? — Évidemment à la librairie Prévost.

ECONOMIE POLITIQUE

Législation industrielle

M. Edouard Montpetit a commencé, ven- dredi dernier, à l'université Laval, de Montréal, un cours d'économie politique qu'il divise en trois séries de vingt leçons chacune. Il traitera des législations indus- trielles, commerciale et financière.

La législation industrielle forme le sujet de sa première conférence.

Dans l'évolution de l'industrialisme, a-t-il dit, les deux principaux éléments de progrès ont été le machinisme et les voies de transport.

Le rôle de ces deux agents me frappe surtout, en ce qui concerne l'industrie du papier :

Un ouvrier, avec les anciens procédés de fabrication de papier à la main, pouvait produire dans une journée, une quarantaine de livres de papier ; tandis que mainte- nant, depuis l'invention du Français Louis Robert, certaines machines pour fabriquer le papier en continu, peuvent produire qua- rante mille livres de papier en une jour- née ! Puis, sans les voies de transport, on se heurte à l'inconvénient d'être restreint aux environs, pour la recherche des matières premières.

Il y a eu des efforts, continue le confé- rencier, pour obtenir une législation indus- trielle mondiale. En effet, plusieurs me- sures humanitaires sont d'intérêt général et auraient une application également pra- tique dans tous les pays. Mais deux de ces mesures seulement ont réussi à passer à travers le tamis des congrès et conféren- ces internationales pour être adoptées pres- qu'universellement.

1o. La prohibition de l'usage du phos- phore dans la fabrication des allumettes.

2o. La production du travail de la nuit pour les femmes.

Les employés qui travaillaient dans les usines d'allumettes au phosphore, étaient souvent atteints de la carie des os à la ma- choire inférieure.

Si non collectivement, du moins indivi- duellement, les gouvernements des diffé- rents pays, ont créé des lois plus ou moins parfaites, qui régissent leurs propres in- dustries.

Pour notre pays canadien, la législation pourrait être plus élaborée, paraît-il.

En attendant que nos législateurs aient le loisir de protéger les patrons et de sau- vegarder les droits de ouvriers, comptons sur les dispositions humanitaires de l'employeur et l'esprit de justice de l'employé.

Le professeur Montpetit est écouté avec une sympathie évidente par un auditoire qui semble guetter les moments d'applaudir ; mais, il n'a guère le sonnet des phrases propices à ces démonstrations.

La science indiscutable ; sa phrase élé- gante, et française, sa diction nette, sont un charme qui rend attrayant un cours, autrement si aride, pour ceux qui, comme moi ne connaissent de la science de l'éco- nomie politique, que le nom.

O. R.

CAUSERIE MEDICALE

L'IMPORTANCE DU REGIME

Presque toutes les souffrances digestives sont évitables, puisqu'elles sont faites d'infractions à l'hygiène : surcharges alimentaires, régimes irréguliers, indigestions négligées. Très tolé- rant, très bon enfant pendant la jeunesse, l'estomac devient, à l'âge viril, un organe souvent per- sonnel et tyrannique, autocrate d'autant plus capricieux qu'il a été gâté par une cuisine plan- tureuse et romantique. C'est pourquoi l'empe- reur Tibère affirmait qu'à trente ans tout hom- me intelligent doit, sans le secours du médecin, se prescrire son propre régime.

C'est donc à l'hygiène seule qu'incombe la police sanitaire de l'estomac ; il n'est guère de malaise abdominal qui ne soit du ressort de l'alimentation rationnelle. Cependant il existe, en dehors des aliments, certaines conditions essentiellement complémentaires d'une diges- tion normale. Chacun sait que l'activité phy- sique, la vie au dehors, la régularité et la discipline dans les repas conviennent particulièrement au tube digestif, tandis que la sédentarité, la tristesse, les émotions, les discussions, etc., pertur- bent et pervertissent le bon fonctionnement de l'estomac. Tout observateur, en présence d'un égoïste, d'un hypocondriaque, d'un pessimiste, cherche l'estomac, comme le criminaliste cherche la femme. La digestion étant la clef de voûte de la nutrition, l'estomac nous repré- sente la pierre angulaire de l'économie huma- ine.

Quant l'estomac est heureux, l'organisme, qui digère par lui, devient gai et altruiste ; le fabuliste a représenté à bon droit ce viscère comme le souverain des membres. Bien plus, il est la véritable conscience du corps. Qui ne sait que les esprits chagrins, les nostalgiques, les neurasthéniques, les grincheux, les malchan- ceux, meurent souvent par l'estomac ?

La mauvaise digestion nous apparaît comme une sorte de messagère providentielle chargée d'avertir nos tubes digestifs et de leur faire de la morale. Faute d'écouter à temps cette voix intérieure, nous nous acharnons, par un mau- vais régime, aux maladies chroniques de la nu- trition ; ces maladies ne sont, pour la plupart, que des dyspepsies anciennes réfractaires aux traitements les mieux combinés. Il importe donc, tout d'abord, de soigner à temps notre

DANGER A CONJURER

La négligence tue plus de monde que toutes les épidémies réunies. On néglige de soigner un commencement de rhume, donnant ainsi aux germes de la consommation toutes les facilités d'envahir l'organisme affaibli et de se multi- plier avec une rapidité foudroyante.

Que de soucis, que de dépenses, que de souffrances on s'épargnerait si, au pre- mier symptôme de rhume, on prenait quelques doses de Baume Rhumal, un remède qui ne compte que des suc- cès à son actif et qui a sauvé des mil- liers d'existences menacées depuis bien- tôt trente ans qu'il a été mis sur le marché ; c'est le spécifique du rhume — vous le trouverez chez votre pharma- cien. 25c la bouteille.

estomac, en tant que vestibule de la santé ou, suivant la comparaison d'un vieil auteur — vérité cheval de Troie où nos ennemis mor- bides se trouvent embusqués.

Mais pour fournir des fruits curatifs sérieux, tout régime dirigé contre les troubles de la digestion doit être suivi longtemps avec rigueur. Si les succès complets sont si rares, dans le traitement des dyspeptiques, c'est moins la faute des médecins que celle des malades qui rappellent trop tôt le cuisinier ou ne l'éloignent jamais assez complètement. Le dyspeptique est d'ailleurs un malade inconstant et sans volon- té. Il ne sort guère de son indifférence que lorsqu'il est à peu près incurable ; alors on an- nonce négligence fait place à des désirs si fé- briles de se soigner qu'il changera volontiers au si souvent de médecin que de flanelles !

Ce sont principalement les constitutions ar- thritiques qui, dans leur berceau, ont trouvé le capital héréditaire de la déviation nutritive, dont le devoir de toute la vie réside en une étroite surveillance du régime alimentaire jour- nalier. S'agit-il d'une sobriété de tous les instants, jointe à une activité physique jamais démentie, préservée de catastrophes des Damosclés, si communs dans notre bourgeoisie contemporaine. Qu'ils cessent de penser surtout par le ventre, et ils ne crèveront pas, comme l'a dit James Eyre, leurs tombes avec leurs dents. La gastrolatrie est mère de la dyspepsie !

Les savants ont longtemps discuté cette question : l'estomac est-il un laboratoire ou un moulin ? On a prouvé qu'il est à la fois l'un et l'autre : ce qui signifie qu'il peut souffrir par altérations chimiques sécrétaires ou par insuffi- sance de motricité. Souvent les deux modes de réaction douloureuse se cumulent et s'imbri- quent, pour ainsi parler : ce qui nous explique les tâtonnements du diagnostic et les fluctua- tions du traitement.

La surcharge alimentaire est — il n'en faut pas douter — la raison majeure de la plupart des troubles digestifs. C'est malheureusement quand nous avons trop mangé et trop bu dur- ant de longues années, que nous prenons pour l'avenir, de belles résolutions de régime ; on est bien forcé d'être honnête et de se faire ermite

100 POUR CENT DE BENEFICE

Si vous voulez faire de l'argent, spéculer sur les immeubles et faites partie du syndicat que je suis à organiser. Ecrivez-moi pour détails.

Jules d'E. Clément

Chambre 313, Edifice Transportation, 120, rue Saint-Jacques

Montréal

Chez le jeune homme, l'estomac vous répare en quelques jours des semaines d'excès ; chez l'u- dule, il faut des mois de sagesse pour effacer les traces de quelques jours d'ivresse.

L'A B C du régime rationnel est de prendre les repas à des heures précises, sans jamais accepter d'aliment ni de boisson en dehors de ces heures. Le limonadier, pour l'homme, et le pâtisseries, pour la femme, sont les industriels collaborant le plus efficacement à gonfler les honoraires du spécialiste de l'estomac.

La Minerve

— Jeudi dernier, le 26 courant, l'épouse de M. B. Bergeron a donné le jour à une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Jeanne-Ali- ce.

— Maintenant que l'automne a fait son ap- parition tous les touristes ont regagné leurs foyers. Entre autres, M. St-Onge et sa famille, Mlle A. et G. Bellefleur, Mlle B. Brousseau, A. Gagné.

— L'épouse de M. Thomas Mailloux a fait baptiser une fille : Marie-Cécile-Clair. Parrain

et marraine, M. Napoléon Laforest et Mlle Eugénie Bruneau

— M. et Mme Léonoreau et leur jeune fils Charles Emile sont de retour d'une promenade à Lauville.

Ils-Bizard

— M. Albert Théoret, fils de M. Vitalis Théoret, cuisinier, hier, à l'autel Mlle Anna Sénécal, fille de M. B. Sénécal, aussi de l'île Bizard.

Nos souhaits à l'heureux couple. — Mme Ovide Lecavalier a donné nais- sance à un fils qui a reçu au baptême les noms de Paul-Charles-Adolphe. Parrain et marraine M. et Mme A. Laurin.

— Mlle Hélène Lamoignon, institutrice, vient de recevoir du gouvernement une prime de vingt piastres, par l'entremise de M. J.-E. Le- fèvre, inspecteur d'écoles, comme récompense pour ses succès dans l'enseignement.

Nos félicitations. ISOLAIRE

LES PILULES ROUGES

Renouvellent le sang et empêchent l'usure des forces.



Mme W. LARIVIERE.

La faiblesse m'avait rendue nerveuse au point de sursauter au moindre bruit. Le jour, je me sentais lasse et alourdie comme si j'avais éprouvé un besoin de sommeil, et cependant je passais une partie de mes nuits sans pouvoir fermer l'oeil. Je souffrais aussi d'une bien mauvaise digestion ; il me fallait bien choisir mes aliments, le soir surtout je ne devais prendre que des choses légères. J'ai été dans cet état pendant trois ans, mais dès que j'eus commencé le traitement par les Pilules Rouges je fus soulagée et l'emploi régulier de ce bon remède m'a guérie. Je ne me passe jamais maintenant de Pilules Rouges ; j'en garde chez moi et au moindre affaiblissement je les emploie et c'est toujours avec le meilleur succès. — Mme W. LARIVIERE, 143 rue Beaubien, Montréal.



Mlle EXILIA MERCIER

Depuis plusieurs mois je me sentais malade. Chaque fois que je mangeais j'avais des crampes dans l'estomac, puis des maux de tête, des étourdissements, des douleurs de dos et surtout de reins. Mes jambes avaient peine à me soutenir tant je me sentais affaiblie. Plusieurs jeunes filles avec qui je travaillais m'encourageaient à prendre des Pilules Rouges qu'elles avaient elles-mêmes employées. Voyant le bien qu'elles en avaient retiré, je suivis leur conseil. Bientôt l'appétit me revint, ma digestion se fit mieux et je fus plus forte, plus gaie. Maintenant que je me porte bien, je puis dire que je dois ce changement aux Pilules Rouges. Mlle EXILIA MERCIER, 108 Fremont St., Lowell, Mass.



BEBE LEPAGE

J'ai essayé plusieurs sirops quand mes enfants étaient malades et je n'en ai jamais employé d'aussi bon que le SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE. Il est au-dessus de tous les autres. — Mme J. LEPAGE, 66 rue Putnam, Fall River, Mass.

Le corps humain subit, depuis sa naissance jusqu'à sa fin, un rythme incessant d'usure et de réparation. On ne peut faire le moindre mouvement, on ne peut même pas penser, sans perdre une partie de l'énergie, de la matière de notre corps. Quelle est donc la perte que subit la femme qui gagne péniblement sa vie soit à l'atelier, à l'usine, dans le magasin, etc. ; quelle dépense physique fait celle qui entretient sa maison, se dévoue pour le confort des siens. Combien courts sont pour toutes celles-là les moments de repos, combien rares sont les moments de plaisir. Est-il étonnant que l'usure excède souvent la réparation ?

Le corps humain se répare par le sang qui extrait de la digestion les principes régénérateurs, les distribue parmi tous les organes et débarrasse ceux-ci des matières usées ; mais si le sang lui-même est malade, qu'arri- ve-t-il ? Le système s'affaiblit, les organes se détériorent, des douleurs appa- raissent dans le dos, dans les reins, dans les jambes, dans le bas-ventre, tout le corps souffre. Vous avez peine à vous tenir debout, le souffle vous manque au moindre effort, l'appétit s'en va, le sommeil ne vient plus, les époques deviennent irrégulières et douloureuses, vous êtes pâles et faibles, vous êtes anémiques, sans force et sans courage. Vous pouvez vivre encore pendant quelques années, souffran- tes, tristes, découragées, mais cela ne peut continuer longtemps, car il n'y a plus d'huile, c'est la mèche qui brûle.

Les Pilules Rouges sont le remède qui renouvelle l'huile en renouvelant le sang ; elles agissent directement sur les organes particuliers de la femme, elles réguliérisent les époques ; elles aident à la jeune fille lors de sa formation ; elles soutien- dent la jeune mère ; elles fortifient la femme à toutes les époques de sa vie et viennent encore à son secours à son retour d'âge ; elles guérissent la métrite, arrêtent les pertes ; c'est le remède efficace et infaillible contre toutes les mala- dies qui attaquent spéciale- ment la femme.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Améri- caine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules portant l'éti- quette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées à : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.



Mme J. GAGNON.

"J'étais bien ennuyée de tous- jours me sentir sans force, incapab- le de travailler comme il l'aurait fallu, de souffrir continuellement du dos, de la poitrine, enfin d'être sujette à ces symptômes si incon- modants et si oppressants pour la constitution de la femme. J'aurais voulu être robuste, alerte, courageuse et gaie comme certaines de mes amies que j'admire, et je cherchais par tous les moyens à améliorer mon état. Plusieurs mé- decins m'avaient traitée et je n'étais pas mieux. J'ai donc écrit aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine pour leur demander des Pilules Rouges et des conseils et j'essayai de me traiter de la manière indiquée. Je fus tout étonnée, au bout de quelques semaines, de me sentir plus de vie, plus de forces. Avec confiance je continuai le même remède et j'ob- tins ainsi le retour de ma santé." — Mme JOSEPH GAGNON, Nomi- nique, Co. Labelle, Qué.



Mme J. ROCHEFORT

Je suis dans les journaux tant de bons témoignages en faveur des Pilules Rouges que j'en ai eu confiance à ce remède. Ma santé avait été fortement minée, car je souffrais depuis plusieurs années, aussi je fus obligée de prendre plusieurs boîtes de Pilules Rouges avant d'ob- tenir une amélioration. Mais enfin mes forces s'accrurent, je me récu- pérais graduellement. — Mme LEON ROCHEFORT, 54 Clinton St., Woonsocket, R. I.

AU-DESSUS DE TOUT EST LE SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE

J'ai essayé plusieurs sirops quand mes enfants étaient malades et je n'en ai jamais employé d'aussi bon que le SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE. Il est au-dessus de tous les autres. — Mme J. LEPAGE, 66 rue Putnam, Fall River, Mass.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement ; ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE. Il n'y a rien de meilleur.

Mais, défiez-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûr d'avoir le véritable, voyez la signature, en rouge, du Dr J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille. En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25 cts la bouteille.

UNE CHEVELURE OPULENTE

est un rêve pour bien des gens de tout âge et de tout sexe

Avec le célèbre

Restaurateur de Robson

vous obtiendrez la réalité.

Le produit merveilleux rend aux cheveux la couleur et le brillant de la jeunesse et en provoque la croissance.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

car il est le rajeunisseur de la chevelure.

En vente partout. -- Seul propriétaire

THE JOLIETTE CHEMICAL CO.

LIMITED

JOLIETTE, P. Q.

LISEZ LES ANNONCES DE "L'AVENIR DU NORD"

La hausse est générale sur presque toutes les marchandises

La mélasse, le beurre, les conserves en boîtes, l'huile de charbon, l'avoine, le gru et le son, ont augmenté de prix.

Nous avons prévu de bonne heure ce changement à la hausse et notre approvisionnement a été fait en conséquence. De sorte que, nos prix n'étant pas changés, il y a avantage à acheter notre stock. Les acheteurs par quantités devraient en profiter: il est de leur intérêt de communiquer avec nous au plus tôt.

C.-E. LAFLAMME

MARCHAND, Gros et Détail

Épicerie, Vins, Liqueurs, Provisions, Farine, Foin, Ferronnerie, Vitres, Vaisselle, Matériaux de construction, Assortiment de Peinture, Huiles et Vernis, Fournitures pour Plâtriers, etc., etc.

Agent pour la bière Molson, la meilleure de toutes.

ETABLI EN 1880

SAINT-JEROME, P. Q.

Pour la saison d'automne

Je viens de recevoir un assortiment complet de marchandises d'automne pour hommes, femmes et enfants: vestes en laine, patrons les plus nouveaux; étoffes à robes, gants, corps et caleçons, chemises, couvertes, flanellettes, blouses, casquettes, pardessus, chapeaux, chaussures, claques Jacques-Cartier. Habillements à bon marché pour hommes et enfants.

Assortiment complet et à bon marché de manteaux de dames

VENEZ VOIR NOS PRIX

AU BON MARCHÉ

A. LABELLE

EN FACE DU PONT VANIER

SAINT-JEROME, P. Q.

Le Meilleur Pour le Prix

Nous ne faisons pas une réclame à outrance pour les confections "Progress Brand".

Nous n'avons jamais dit que les CONFEC-TIONS PROGRESS BRAND sont les meilleures au monde.

Nous n'avons jamais prétendu qu'un COM- PLET PROGRESS BRAND de \$15 était meilleur que celui qu'un tailleur peut faire pour \$50.

Mais nous garantissons que les Confections "Progress Brand" sont les meilleures au Canada pour le prix.

Comparez un Complet "Progress Brand" avec tout autre complet détaillé au même prix et vous comprendrez pourquoi les hommes adoptent de plus en plus la coutume économique de porter les Pardessus et Complots Progress Brand.

Les nouveaux modèles du printemps sont particulière- ment élégants.



H. Vineberg & Cie.

Seuls fabricants des Vêtements Progress Brand

MONTREAL

Les vêtements Progress Brand sont vendus à Saint-Jérôme chez J.-D. GUAY

MAISON CASTONGUAY

Magasin départemental

138 à 144, rue Labelle Téléphone Bell No. 30

Saint-Jérôme

Magasin par excellence pour les bonnes et belles marchandises. Prix très bas, qualité supérieure

Département pour hommes le plus complet, le mieux assorti

Lorsque vous aurez l'intention d'acheter un habillement ou un pardessus, pensez non seulement à la belle apparence, mais aussi à la qualité.

La coupe et le style de nos confections (hardes faites) sont une garantie que nous pouvons donner satisfaction aux clients les plus difficiles.

Habillements pour hommes... de \$5.00 à \$20.00
 " " jeunes gens... de 4.50 à 12.00
 " " enfants... de 1.50 à 5.00

Pardessus imperméables de tous les prix.
 Grand choix de chemises, valeur exceptionnelle
 Cravates pour hommes les plus nouveaux et les plus riches modèles.



TRES SPECIAL

Attention! Occasions (Jobs) dans les lignes suivantes jusqu'à épuisement:

Un lot désassorti d'habillements pour hommes, de \$6.00 à 8.00, réduit à \$3.50
 Un lot d'habillements pour hommes, de \$7.00 à 12.00, réduit à \$5.00
 Un lot d'habillements pour enfants, de \$4.00 à 4.50, réduit à \$2.75
 Chaussures pour dames, de \$1.50 à 2.50, red. à 59c.
 Chaussures pour filles, de 75c. à \$1.00, red. à 49c.
 Gants de kid pour dames, de \$1.00 réduits à 59c.
 Un lot d'Etoffes à robes, de 50 et 75 c. red. à 24c.



La Chaussure Invictus

La Chaussure Invictus de G.-W. Slater satisfait les goûts les plus exigeants. Nous avons un très bel assortiment de Chaussures pour messieurs, dames, jeunes filles et enfants. Chaussures de travail de toutes sortes.



Le chapeau Buckley

Le chapeau Buckley est réputé pour être le meilleur au monde. C'est aussi le meilleur et le plus élégant. Ce chapeau est garanti.

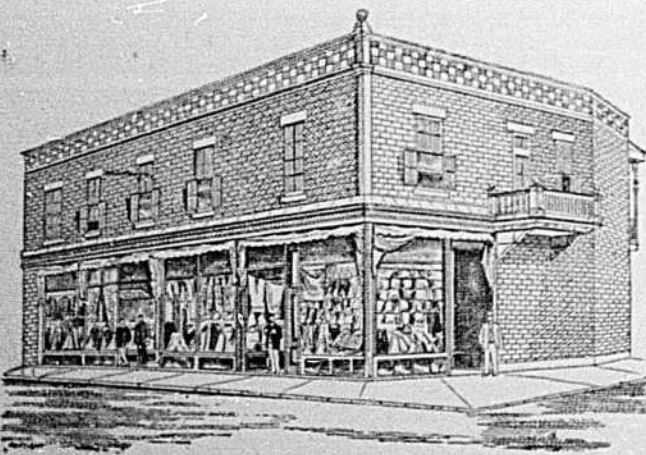
Nous avons aussi un très beau choix de Chapeaux de paille.

Nous attirons l'attention sur deux lignes très spéciales: Chapeaux sailor et Panama.

Département pour les Dames

C'est peut-être le temps où les dames se préoccupent le plus de leurs toilettes. Nous avons pour elles de magnifiques Etoffes à robes de nuances variées et d'un goût remarquable; garnitures assorties aux étoffes à robes. Nous avons aussi des Gants, Collets, Dentelles, Broderies, Manteaux, Sous-vêtements, Lingerie, etc.

Ne manquez pas de visiter notre choix de Tapis, Prélarts, Rideaux, Portières, Franges, Porte-rideaux, Stores, etc.



Téléphone 74 Bureau ouvert tous les jours excepté le lundi
Docteur Philippe Demers
Chirurgien - Dentiste
Angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis, En face de l'hôtel Beaulieu, SAINT-JEROME, P. Q.

Nouvelles de St. Jérôme

— Il a été de nouveau question de nos théâtres de vues animées, à la dernière séance du conseil.
M. le curé de la Durantaye, qui était présent, a répété les recommandations qu'il avait faites au prêtre de dimanche dernier.

— On ferme la porte de nos théâtres aux enfants qui s'y présentent sans être accompagnés comme le demande la loi : que, de plus, le conseil surveille la moralité de nos représentations et personne ne trouvera à redire contre la saine distraction que nous procurent les séances de vues animées.

— W. Guénette & Cie, boulangers, No 38 rue Saint-Georges, ont le plaisir d'annoncer au public qu'ils ont maintenant le téléphone portant le numéro 123.
W. Guénette & Cie ont toujours en stock : grains, gru, son, fleur d'avoine, pois pour la soupe, etc.

— Le Club St. Louis, de Montréal, a été battu par le « Jérôme », dimanche dernier par 12 points contre 6.
Bravo, nos joueurs !

— Dimanche prochain une partie de baseball sera jouée au bocage Desjardins. Le « Jérôme » soutiendra la lutte contre le club de Sainte-Thérèse. Les bénéfices de cette partie seront au profit de notre club.

— Lundi dernier, M. Damien Desjardins, barbier, de Montréal, épousait Mlle Léontine Haot, fille de M. Dongail Haot, de notre ville.

— ON DEMANDE : des terres à acheter.
J.-E. PARENT N. P.
Saint-Jérôme

— NAISSANCE : Le 4 du courant, Mme Elphège Lepage a donné le jour à une fille qui a reçu au baptême les prénoms de Marie-Françoise-Simonne.

— Parrain et marraine, M. et Mme Adrien Clermont, grands-parents de l'enfant.

— Les prêtres de la cure de Saint-Jérôme commenceront, le lundi 14 octobre, la visite des familles de la ville.

On demande immédiatement 25 journaliers à la Cie de Papier Rolland à Sainte-Adèle.

— 3713a. Il est prohibé à toute personne ou à toutes personnes en charge d'une salle de vues animées où il est donné des spectacles au moyen du cinématographe, et, dans le cas d'une compagnie ou société, à tout gérant ou autre personne en charge de l'établissement, de recevoir, de quelque façon, à ces spectacles, des mineurs âgés de moins de quinze ans révolus, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leur père, de leur mère, de leur tuteur, de leur précepteur ou d'un gardien spécialement autorisé par leur père ou par leur mère.

— 3713b. Tout agent de la paix autorisé par le chef de police de la municipalité, tout détective ou tout officier de la police provinciale, peut entrer dans une salle de vues animées où il est donné des spectacles au moyen du cinématographe, afin de constater si les prescriptions de la présente section sont observées.

— 3713c. Toute contravention aux dispositions de la présente section est punie d'une amende n'excedant pas cinquante piastres et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excedant pas un mois, et, au cas de récidive, d'une amende d'au moins cinquante piastres et d'au plus cent piastres, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excedant pas deux mois.

— 3713d. Les poursuites intentées en vertu de la présente section, le défendeur n'est pas sujet aux pénalités indiquées s'il prouve qu'il a usé de diligence raisonnable pour constater l'âge du mineur avant de le recevoir dans la salle de vues animées, et qu'il a eu raisonnablement lieu de croire que ce mineur n'était pas âgé de moins de quinze ans révolus ou qu'il était accompagné, tel que voulu par la présente section.

— 3713e. Les poursuites intentées, instruites et jugées conformément aux dispositions de la partie XV du code criminel.

— Cette loi est en vigueur depuis le 24 mars 1911.
Il appartient donc à notre conseil municipal de la faire observer.

— Il est bon d'avertir les chasseurs que si la chasse à la perdrix est permise, il est défendu de la capturer au moyen de filets, comme le font quelques-uns. Ceux qui agissent ainsi s'exposent à l'amende.

— Nous apprenons avec regret, à la dernière minute, la mort de l'épouse du Dr Ludger Labelle née Caroline Défayette.

— Mme Labelle était depuis longtemps atteinte de phthisie pulmonaire ; elle est morte à l'âge de 38 ans. Elle laisse six enfants.

— Nous prions le Dr Labelle d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

— 25 costumes en drap vénitien, nouveau modèle, doublé en soie, et très bien finis, royale et noir, valeur de \$15 00 pour \$12 50.
S. THIBAUDEAU

— M. et Mme Thibaudau Rinfret, de Montréal, M. Jean Rolland, de Mont-Rolland (Sainte-Adèle), étaient à Saint-Jérôme, dimanche dernier.

— MM. Bastien et Savard ont l'agence de la « New York Laundry », de Montréal, pour Saint-Jérôme et les environs.

— On peut dès maintenant donner son nom à M. Bastien, angle des rues Saint-Georges et Sainte-Virginie.

— M. Rho, artiste-peintre, a terminé les peintures qu'il a faites à l'intérieur de notre presbytère.

— On nous informe qu'aucun changement à l'horaire des trains du Pacifique, ne sera fait avant le 27 octobre.

— Notre ville est affreusement mal éclairée. Pourquoi, en attendant notre luminaire municipal, notre conseil ne fait-il pas placer des lampes tungsten au centre de la ville ?

— Que le public de Saint-Jérôme et le public voyageur remarquent bien que l'Hôtel Bellevue tenu par M. LAPOINTE est très recommandable sous tous les rapports.

— Site enchanteur, vue sur la rivière du Nord à 118 et 120 rue Labelle.

— Table excellente, chambres spacieuses, éclairées fort bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.

— A vendre : Une jolie propriété avec maison et dépendances, rue Saint-Louis, Saint-Jérôme. Prix très bas.
S'adresser à
J.-E. PREVOST.

La teinture Domestique
ne ruffe aucun
embarras. Elle fait
simplement
mes délices.
Et ceci parce
que je fais
usage de
DYOLA
UNE TEINTURE POUR TOUS
C'est la plus Simple, la plus Propre et la
Meilleure teinture domestique que l'on puisse
acheter. Il ne vous est nullement nécessaire
de savoir quels sont les tissus qui rentrent dans
la catégorie de vos marchandises. Ainsi, il est
impossible de faire erreur.
Demandez notre carte d'échantillon gratuite,
et notre livret qui vous indique les couleurs
obtenues, en teignant sur d'autres couleurs.
The Johnson-Richardson Co., Limited, Montreal.

— Venez faire votre choix, à cartes postales, parfums Pivert, articles de toilette, papiers à lettres en boîtes, de 5c à 75c la boîte ; cahiers de modes ; (Delinatoire, Welds, Designer, Pictorial Review) ; Tapissiers, Stores et Poles ; Peignes, Brosses à habits, Balais, etc.
La Librairie Saint-Jérôme,
HENRI PARENT

Sainte-Agathe

— La mort fait des ravages dans nos rangs. La semaine dernière une jeune mère de famille, Mme J.-Bte Boisclair descendait dans la tombe, laissant son mari éploré et trois enfants en bas âge.

— Hier, deux de nos concitoyens prirent aussi le chemin du cimetière.

— L'autre est un jeune père de famille, aimé de tous, M. Alcide Renaud, maître-boulangier ; il était le fils de M. Onésime Renaud, le président de notre cercle agricole, qui vint s'établir ici il y a une trentaine d'années.

— M. Renaud était poursuivi par le malheur : il y a deux ans, la foudre lui tua un maguin qu'il chassait pendant qu'il était sur la route.

— Quelques mois après, le ciel lui envoya presque subitement une épouse tendrement aimée, lui laissant trois enfants en bas âge, Alcide Renaud ne se découragea pas ; et travailla fort à se relever ; trop fort peut-être ! Car c'est à la suite de ses durs travaux, de ses voyages par la température froide et humide de septembre, que la maladie la frappa et la conduisit au tombeau, en dépit de sa forte constitution.

— Il ne fit pas entendre une seule plainte, et toujours, jusqu'à la dernière heure, quand on lui demandait comment il allait, il répondait : « Ça va bien ! Ça va bien ! »

— Tel était ce beau caractère : toujours content ! Toujours résigné ! Aussi, que de regrets il a laissés ! La population de Sainte-Agathe a prouvé en quelle estime elle tenait le défunt.

— On lui a fait lundi des soupenses funéraires. La famille présenta le cortège funèbre, faisant entendre ses notes les plus lugubres, un fort détachement du corps des pompiers vint à leur tête dont il était membre, escortait le corbillard ; les parents, très nombreux, et les amis, en foule le suivaient le corps.

— Parmi la foule, on a remarqué : les notaires Des Rosiers et Valiquette, le Dr E. Grignon, le Dr Henri Grignon, MM. Ernest Marchand, Louis Beaulieu, Frédéric Cyr, Fred. Touchette, Anicet Leduc, Joseph Villeneuve, Arsène Boucher, Donat Godon, P. Belliveau, J. Constant, Jos. Morin, Clis. Chabot, D. Héru, Monseigneur Forgette, Ls. Lebeau, O. Trudel, J.-A. Fournelle, G. Grenier, C. Lortie, A. Lozeau, Adolphe Labelle, Joseph Lupien, F.-X. Labrecque, Max. Lanthier, M. Metayer, W. Metayer, J. Dutilleul, Ls. Paré, J.-A. Paré, J. Quévillon, Arthur Helias, W. St. Louis, O. Brunet, Clis. Brunet, F. Courso, W. Cloutier, D. Chénier, G. Côté, F. Charland, Albert Courso, O. Dufour, Joseph-H. Giroux, I. Guindon, Jos. Lapointe, G. Libouren, M. Prud'homme, A. Sigouin, Nap. Sauvé, L. Peltier, J. Tourangeau, P. Vanier et autres.

— Le service funèbre a été très solennel. Alcide Renaud laisse une jeune épouse, mariée il y a 7 à 8 mois, et les trois enfants de son premier mariage.

— Le mardi 8 octobre, le téléphone nous apporta la mort d'un autre de nos concitoyens, Paul-Emile Lapointe, genre de notre boulanger, M. Léon Marier. M. Lapointe souffrait d'une maladie de l'estomac et était depuis quelques semaines chez son père, M. Jules Lapointe, à Montréal ; il était sous les soins d'un médecin de la ville, mais rien ne faisait présager une fin aussi prochaine. Il fut transporté à l'hôpital mardi matin et le soir du même jour, il expira. Il sera enterré à Montréal.

— Nous offrons nos sympathies à la famille et, en particulier, à son beau-père, M. Léon Marier, qui est lui-même assez gravement malade depuis quelques semaines.

— M. Lapointe était le petit-fils de feu M. Joseph Desforges, un ancien de Saint-Jérôme ; il laisse

CHASSEURS ! ACHETEZ LE FUSIL L'INTERNATIONAL
A \$13.50. Le meilleur fusil au monde pour le prix.
Fermeter à trois verrous. Garantie pour la poudre blanche. Patron parfait. NEVALEGE. S'adresser à une agence. GRATIS sur demande.
MAISON BREGET 192 St. Catherine E. MONTREAL.

AVIS

M. Théophile Gandon, marchand de bois de Saint-Jérôme, est à faire préparer des plans pour subdiviser 12 lots à bâtir sur une partie de sa propriété donnant front sur la rue Sainte-Thérèse. Ces lots seront mis en vente dans le courant du mois d'octobre prochain. Pour toutes informations, S'adresser au No. 8 rue Sainte-Marie ; téléphone 89 ; le soir au No. 13 Sainte-Marie ; téléphone 119, Saint-Jérôme.

ETES VOUS Sujet à la Migraine?

Quelle que soit l'origine du mal, la migraine la plus violente est éliminée par l'action bienfaisante de

POUDRES NERVINES MATHIEU
Exemptes de Chlorure de Magnésium et autres ingrédients dangereux.
25c LA BOITE DE 18 POUCEES

Préparées avec succès contre MAUX DE TÊTE, MIGRAINE, FATIGUE, FIÈVRE, GRIPPE, NEURALGIE, SŪS-MÉNAGE, MANQUE DE SOMMEIL. EN VENTE PARTOUT

NE NEGLIGEZ PAS un Petit Rhume Il peut vous conduire à la Grippe. Prenez le Sirop Mathieu au Goudron d'Hyale de la Foie de Morue, et autres Extrait Médicaux. Il Soulage, Soutient, Fortifie, Guérit.
— Cie J. L. MATHIEU, Propriétaire SHERBROOKE, P. Q. L. Chaput, Fils & Cie, Ls., Distributeurs, Montréal

une épouse en larmes et trois jeunes enfants. — Que tous ces chers défunts reposent en paix ! — L'hon. Jean Prévost était à Sainte-Agathe lundi, pour affaires professionnelles. PAUL

Bulletin sur les mauvaises herbes et la loi des semences

La division des semences du ministère de l'agriculture, à Ottawa a fait paraître un bulletin reproduisant entièrement la loi de contrôle des semences de 1911, qui régit la vente des semences au Canada. Complétée par les règlements du gouverneur en conseil, cette loi donne les noms des mauvaises herbes considérées comme les plus dangereuses et contre la propagation desquelles le législateur a pris des mesures spéciales ; elle définit aussi les étalons de pureté et de puissance germinative auxquels devront être conformes les graines de diverses espèces vendues comme semences.

— Le bulletin donne les étalons de quatre qualités pour le mil, le trèfle rouge, le trèfle d'Alsike et le luzerne, et contient des renseignements complets sur l'application de la loi aux cultivateurs et la manière dont elle peut servir à leur protection.

— La deuxième partie de cette publication traite des opérations de contrôle des semences. On maintient à Ottawa et Calgary des laboratoires où les grainetiers et fermiers peuvent faire essayer leurs échantillons gratuitement.

— La plus grande partie du bulletin, et qui

présente peut-être le plus d'intérêt pour les fermiers, traite des mauvaises herbes et des graines de mauvaises herbes. Elle contient une description avec gravures de 90 espèces qui permettra de reconnaître assez facilement les plantes en question et leurs graines. Les herbes considérées comme dangereuses par la loi de contrôle des semences figurent en tête par ordre botanique. Ce bulletin sera très intéressant et utile pour tous ceux qui veulent identifier les mauvaises herbes et les combattre et chercher à se prémunir contre leur invasion toujours à craindre avec les grains du commerce. Il est numéroté 8.6 et sera envoyé gratuitement aux personnes qui en feront la demande au bureau des publications du ministère de l'agriculture, à Ottawa.

— L'artglass ou le vitrauphanie est un procédé qui transforme nos vitres en vitraux riches et superbes.

— Il suffit, pour arriver à ce résultat, d'appliquer contre la vitre un papier spécial que vous pouvez vous procurer à la librairie Prévost à un prix très bas.

— On y trouvera les dessins de toutes sortes et de toutes couleurs.

Cachets du Dr Fred Demers contre le mal de tête
Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Ce sont les seuls vraiment bons. Exiger tous jours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout.
Dépôt : 300a, rue Saint-Denis, Montréal.

Le Bon Pain
Pour faire du bon pain, il faut de la bonne farine. Fabriquée par des experts avec le choix de nos blés canadiens de l'ouest, d'après les méthodes scientifiques les plus récentes, la
Farine St. Lawrence
donne un pain léger, à la mie longue et bien ouverte, à la croûte fine, dorée, appétissante, d'une saveur agréable, d'une digestion facile et très nutritive.
Essayez-la : elle vous donnera entière satisfaction.
THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED
1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL. PHONE BELMAIN 6741.
La Farine St. Lawrence, blanche et pure comme le Lys.

His Master's Voice
Divertissement et Joie
\$33.50
Achètent ce Véritable VICTROLA
Complet avec 30 sélections (quinze Régistres Doubles) à votre propre choix. Vendu aussi avec facilité de paiement de \$1.00 par semaine si désiré. Juste l'article pour amuser vos amis et votre famille.
Démonstrations gratuites chez tous les marchands "A la voix de son maître." Les Régistres doubles sont à 90c pour les deux sélections. Demandez copie gratuite de notre encyclopédie de 300 pages donnant liste de plus de 5,000 régistres. Venez aujourd'hui.
Toujours en stock le plus grand assortiment de régistres français par les auteurs français les plus célèbres.
Berliner Gram-o-phone Co. Limited.
8 rue Lenoir, Montréal.

L'homme affaibli par les troubles de l'estomac recouvrera force et digestion facile s'il emploie les PILULES MORO
L'homme ne peut pas être plus fort que son estomac.
Lorsque la maladie s'attaque à l'estomac, tous les autres organes de la digestion, de la nutrition s'en ressentent.
Un homme à estomac faible veut être un homme sans force, parce que l'estomac ne peut efficacement remplir son but de nourrir et de fortifier les autres organes et de donner du bon sang à tout le système.
L'homme qui souffre de l'estomac, souffre conséquemment de son cœur, de son foie, de ses reins ; c'est un homme atteint dans tout son être.
Aussi les troubles de l'estomac doivent-ils être traités dès le début, sitôt qu'on s'aperçoit que l'appétit languit ou devient capricieux, que l'estomac devient lourd et se gonfle après les repas que la langue se charge, que l'intestin est paresseux, que les forces commencent à manquer.
Les Pilules Moro assurent une bonne digestion et font disparaître tous ces maux qui assiégent les hommes dyspeptiques. Leur efficacité contre les maladies de l'estomac est si remarquable qu'elles ont gagné la confiance de tous les hommes atteints de mauvaise digestion et occupent la première place dans le traitement qu'ils ont à suivre.
Et la preuve se trouve dans le certificat qui suit :
" Il y avait cinq ans que je travaillais malade. J'avais soit des étouffements ou des crampes dans l'estomac. Et c'était atroce, après avoir passé une nuit sans dormir, à souffrir, d'être obligé de me rendre à l'ouvrage le matin et d'y passer toute la journée. Je conclus enfin que les médecins ne comprenaient rien à mon cas, puisqu'ils ne pouvaient rien y changer, aucunement me soulager. J'abandonnai leurs remèdes et je pris les Pilules Moro. Ce fut le meilleur remède ; je ne l'ai employé que pendant quelques semaines et je fus guéri. Depuis un an je travaille à mon aise, ne souffrant plus du tout. J'aime donc à publier ce témoignage en faveur des Pilules Moro pour encourager les hommes malades à s'en servir. — M. VICTOR CARON, 711 Lakeview Lowell, Mass.
CONSULTATIONS GRATUITES.—Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro peuvent être consultés à leurs bureaux, 272 rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Ils prient les hommes malades qui ne peuvent venir les voir, de leur écrire. Toutes leurs consultations sont gratuites.
Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.



M. VICTOR CARON, 711 Lakeview, Lowell, Mass.

mon aise, ne souffrant plus du tout. J'aime donc à publier ce témoignage en faveur des Pilules Moro pour encourager les hommes malades à s'en servir.—M. VICTOR CARON, 711 Lakeview Lowell, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro peuvent être consultés à leurs bureaux, 272 rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Ils prient les hommes malades qui ne peuvent venir les voir, de leur écrire. Toutes leurs consultations sont gratuites.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

En commandant de la levure en tablettes à votre épicer, ayez soin de spécifier les Tablettes de Levure Royal et insistez pour obtenir le paquet bleu que vous connaissez de longue date. Méfiez-vous des imitations qu'on prétend être "juste aussi bonnes." Ne vous en laissez pas imposer.
E. W. GILLET CO. LTD.
TORONTO, ONT.
WINNIPEG MONTREAL

The Dominion Brick Company Limited

AVIS au public est par le présent donné que des lettres patentes ont été émises le 20 septembre 1912, en vertu de l'acte de Québec des Compagnies 1907, incorporant Nérée Robillard, chef de gare, Saint-Martin, Narcisse Dagenais, contremaître, Sainte-Thérèse de Blainville, Joseph Oléas Lacroix, conseil du Roi, Montréal, Ernest Jérôme, courtier, Sainte-Thérèse de Blainville, Joseph-M. Robillard, chef de gare, Sainte-Thérèse de Blainville, pour les fins suivantes :

Acheter, vendre, posséder, louer ou sous-louer toutes terres ou terrains contenant les éléments nécessaires pour fabriquer ou fabriquer toutes sortes de briques, ciments, tuiles, terracota, chaux, mortiers, granits, marbres, pierres ou toutes autres fabrications du même genre et pouvant être connexe avec les objets ci-dessus mentionnés et de tenir manufacture pour y fabriquer lesdits objets.

D'acheter, vendre, louer ou sous-louer posséder directement ou indirectement, tous terrains contenant du sable, destiné à la construction des bâteaux en général ou à la fabrication des objets mentionnés dans l'allégé 10, de la présente requête.

De vendre, mettre en dépôt, donner en garanties, tous objets manufacturés ou fabriqués par la présente compagnie, et tous matériaux appartenant à ladite compagnie et faire le commerce d'iceux.

D'acquiescer, posséder, louer, bâtir, construire des maisons ou toutes autres sortes d'autres bâteaux.

D'acquiescer des immeubles, fermes, lots, bâteaux en construction, limités à bois.

D'acquiescer, vendre, et revendre, posséder, acheter les terrains, immeubles, machineries, biens-meubles, créances, matériaux d'autres compagnies ou individus faisant un commerce similaire ou connexe à celui de la présente compagnie et d'entrer en société avec toutes compagnies ou personnes exerçant un commerce similaire.

De se fusionner ou amalgamer avec d'autres compagnies faisant un commerce similaire ou ayant quelque connexité avec le commerce de la présente compagnie.

De payer toutes ou partie des obligations de la présente compagnie, par des parts émises par ladite compagnie.

De donner en garantie des obligations de la compagnie ou de toutes autres personnes, des parts dans la présente compagnie.

D'acquiescer tous pouvoirs d'eau, sources, ruisseaux, lits de rivières ou de lacs, carrières, pouvant fournir les matériaux nécessaires pour l'exploitation de la présente compagnie.

D'accepter en paiement de parts dans la présente compagnie, des biens-meubles, ou des biens-meubles, ou autres valeurs.

Le siège d'affaires de la compagnie projetée sera à Sainte-Thérèse de Blainville, dans le comté de Terrebonne.

Le montant du capital social de la compagnie sera de \$75,000.00.

Ledit capital social sera divisé en 15,000 actions de \$5.00 chacune.

Daté au bureau du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, bâteaux du gouvernement, ce vingtième jour de septembre, mil neuf cent douze.

(Signé) C.-J. SIMARD, Sous-Secrétaire
J.-O. LACROIX, Avocat.

AVIS

AVIS public est par les présentes donné que National-Hydro-Electric Company, Limited, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau et place d'affaires en les cités et district de Montréal, demandera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, d'adopter une loi pour les fins suivantes :

Pour faire confirmer sa charte et lettres-patentes ; pour faire les affaires et opérations d'une compagnie de lumière, chaleur et force électrique et pour posséder, détenir, louer et autrement acquiescer des pouvoirs d'eau et les développer ; pour produire, transmettre, distribuer, fournir et vendre l'électricité pour les fins de chauffage, lumière, traction et force électrique et des fins industrielles et autres ; pour bâtir des lignes de transmission ; pour émettre des obligations et débetures ; pour faire les affaires et opérations d'une compagnie de lumière, chaleur et force électrique dans les comtés de l'Assomption, Terrebonne, Deux-Montagnes, Laval, Montcalm, Joliette, Barthier, Richelieu, Verchères, Laprairie-Napierville, Saint-Jean, Iberville, Missisquoi, Vaudreuil, Argenteuil, Soulanges, Chambly, Châteauguay, Beauharnois, Labelle et Ottawa et dans l'île et dans la cité de Montréal ; pour exproprier les propriétés immobilières ou aucune partie d'icelles et le droit de passage requis pour l'installation de ses lignes de transmission et les propriétés immobilières ou aucune partie d'icelles et les droits riverains requis pour l'établissement de ses usines et dépendances et pour la construction et maintien de tranchées, canaux, écluses, ponts, tuyaux, barrages, digues, canaux de roues hydrauliques et autres travaux se rattachant à l'entreprise de la compagnie.

Montréal 25 septembre 1912.
NATIONAL HYDRO-ELECTRIC COMPANY, LIMITED

CALUMET & NORTHERN RAILWAY COMPANY

Avis public est par le présent donné que Joseph Rutherford Colby, gérant, de Montréal Ouest, Edward Wallace Whiting, surintendant, Andrew Thomas Stewart, trésorier, Douglas Cushing, notaire, et Taibot-Mercer Papineau, avocat, tous de Montréal, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour demander un acte incorporant les pétitionnaires en compagnie de chemin de fer sous le nom de Calumet & Northern Railway Company, avec pouvoir de construire, exploiter et maintenir en opérations un chemin de fer qui sera mû par la vapeur, l'électricité ou autre force motrice, d'un endroit à ou près de Calumet, dans le comté d'Argenteuil, jusqu'à un endroit à ou près du village de Saint-Jovite, dans le comté de Terrebonne ; et pour autoriser ladite compagnie à exercer tous les pouvoirs qui en découlent et pour autres fins.

Montréal, 26 septembre 1912.
CAMPBELL, MCMASTER & PAPINEAU, Procureurs des requérants.

Sirup du Dr Fred Demers pour les enfants

est un remède pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309a rue Saint-Denis, Montréal.

J.-E. LEDUC MARCHAND-TAILLEUR OUVRAGE GARANTI, FAIT RAPIDEMENT, AVEC SOIN ET AVEC GOUT Habits, Pardessus de printemps d'après les modes les plus nouvelles. Choix considérable de TWEEDS On ne peut trouver mieux même à Montréal PRIX RAISONNABLES. Nouvel édifice construit rue Sainte-Anne, près de la rue Saint-Georges. Téléphone No. 56 SAINT-JEROME, P. Q.

Chs. Du Haut Ferronnerie et Quincailerie Assortiment complet de FERRONNERIE; PLOMBERIE, TUYAUX de toutes sortes, POMPES, VITRES, LAMPES, VERNIS, Peinture, Huiles, Gazoline FUSILS, CARTOUCHES, MOULINS A LAVER, FOURNAISES, COUÛTELLERIE, Godendards "Feuille d'érable" à bas prix. POELES en acier "Majestic", "Elite", "Silver Castle." Je donne avec chaque poêle un certificat garantissant parfaite satisfaction. Assortiment considérable d'articles en granit et en ferblanc. Ancien magasin Bigonnesse, en face du pont de fer 158, RUE LABELLE - SAINT-JEROME

A. COUSINEAU Résidence, 133 Berry Bell Téléphone Main 3048 Tel. Est 1866 J.-D.-H. GLOBENSKY Résidence, 2138 Manco Tel. St-Louis 471 COUSINEAU & GLOBENSKY Agents d'immeubles et d'assurances - Chances d'affaires, une spécialité. Lots à bâtir. Agents pour les lots du PARC IMPERIAL, Rivière-des-Prairies 62, rue Saint-Jacques, MONTREAL.

EUGÈNE PRÉVOST RODOLPHE BÉDARD Prévost & Bédard Liquidateurs de Faillites Règlements promptement effectués. Chambre 57, Edifice Liverpool London & Globe 112, rue Saint-Jacques Bell Tél: Main 1056 MONTREAL

P. SIMARD SAINT-JEROME, P. Q. La meilleure maison et la plus considérable au nord de Montréal. Epicerie, Grains, Fleur, Fruits. La maison Pierre Simard représente les meilleures marques de Vins et Liqueurs. COGNAC Césaire Collin, Léo Rémy, Jean Fabert, Hamel Gentibert, Cousin frères, Sonac & Cie, Jean Ramar, Leveillier, J.-G. Monette & Cie, Hennessy, Martel. WHISKY Gouernam and Wort, Club Rye Whiskey, Seagram Rye Whiskey. LIQUEURS FINESES Benedictine, Crème de menthe, Cacao, Curaçao, Maraschino, Kirsch, Kummel, Anisette, Grenadine, etc. Rhum St. Georges, Black Joe. Scotch John Dewar, Ussher, McArthur, Mountain Dew, Old Mellow. Vin Claret: Barton & Guestier, Sauterne, e.

Canadien Nord de Québec HOTEL VICTORIA J.-L. PATENAUDE, Prop. Liqueurs et cigares de choix. Repas bien préparés et bien servis. - Grandes salles d'échantillons pour commis-voyageurs. - La voiture de l'hôtel se rend au départ et à l'arrivée de tous les trains. Rues Labelle et Ste-Anne, SAINT-JEROME. J.-M. DORION, agent général pour la Union Assurance Society, (A. D. 1714) actif \$23,500,000, dépôt au Canada \$425,000, pour garantir les pertes causées par le feu, est à Saint-Jérôme toutes les semaines. L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, P. Q. par J.-E. Prévost fils, éditeur. J. DUNNIGAN, agent - Saint-Jérôme

A.-P. LAPLANTE Agent d'Assurances Fait la collection, la comptabilité et les travaux de clavier. 16, rue Sainte-Julie Saint-Jérôme, P. Q. BAULNE & MERCIER Ingénieurs civils & Arpenteurs. Pointe de route, Ponts de chemin de fer, Pavage, Aqueducs, Egouts, Construction et installation d'usines, Installation de puits d'eau, Arpentages, Expertises. Téléphone Main 1348 505 Power Bldg. MONTREAL

BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA FONDÉE EN 1864 PAR CHARTRE DU GOUVERNEMENT FEDERAL Capital versé..... \$ 6,000,000 Fonds de réserve..... 5,400,000 Total des dépôts..... 63,494,580 Total de l'actif..... 81,928,961 Cette institution est une des banques les plus anciennes et les mieux connues du Canada. Ayant 168 succursales réparties entre Québec et Victoria, et des correspondants dans toutes les autres localités, elle offre des avantages exceptionnels pour la collection et l'échange. Argent prêté aux cultivateurs à des taux raisonnables. Billets de vente négociés aux conditions les plus avantageuses. Département d'Epargne On y reçoit des dépôts de \$1.00 en montant et l'intérêt est alloué au plus haut taux courant. SUCCURSALE SAINT-JEROME L.-A. MICHAUD, Gérant

Pour PATISSERIE et GATEAUX la Farine Préparée de BRODIE XXX Est la Meilleure EN VENTE CHEZ TOUTS LES EPICIERS CONSERVEZ LES SACS VIDES POUR PRIMES BRODIE & HARVIE 16 rue Bleury, Montréal

CANADIAN PACIFIC Pour les Colons A LA RECHERCHE DE FOYERS Excursion de Colonisation Billets bons pour deux mois. MANITOBA Avril, 2, 16, 30 SASKATCHEWAN Mai, 14, 28 CHEWAN Juin, 11, 25 et ALBERTA Juillet, 9, 23 Août, 6, 20 Septembre, 3, 17 Pour informations, s'adresser aux agents de la Cie du Pacifique Canadien. E.-J. HEBERT, 1er Asst. agt. gén. des voyageurs.

Le Gaulois Le plus grand journal français du matin. Huit francs, Paris. Public chaque mardi un supplément contenant des correspondances de France et de l'étranger, et, chaque samedi, un supplément littéraire illustré, gracieux pour ses abonnés. Abonnements, Union postale: Gaulois (quotidien), un an, \$11.50; Gaulois du Dimanche, seul, un an, \$3.00. SURVEYER & FRIGON INGÉNIEURS CONSEILS Expertises, Levés de plans, Estimations et Projets, Rapports techniques et financiers 56, Beaver Hall Hill MONTREAL

Joseph FORGET AVOCAT Sainte-Thérèse - P. Q.

Le Poêle Jean des Montagnes Est le meilleur pour le chauffage et pour la cuisine. On peut ne chauffer que la moitié du poêle. Le plus économique, peut brûler du bois de 30 pouces. Tient très peu de place. 4 ronds sur le feu et deux sur le fourneau. 3 différentes grandeurs. Satisfaction garantie. EVAPORATEUR A SIROP On demande de bons agents. J.-B. TASSE & CIE, Entrepreneurs Fondeurs Ste-Scholastique, P. Q.

Nos Dents Institut Dentaire Franco-Américain (INCORPORÉ) 162, rue Saint-Denis, Montréal

"DUBONNET" EST LE SEUL APERITIF ORIGINAL LA PLUS GROSSE BOUTEILLE L. CHAPUT, FILS & CIE LIMITEE AGENTS CANADIENS, MONTREAL

U. Lepage, MARCHAND DE MEUBLES Constamment en magasin un très beau choix de meubles, tels que: Ameublements (sets) de salon, de salle à manger de chambre à coucher, de cuisine, etc. Lits-corniche Couchettes en fer, Sommier, Meubles de fantaisie Matelas, Oreillers et Lits de plume. SPÉCIALITÉS: Réparation de meubles de tous genres. - Encadrement de gravures, etc. LE TOUT A TRES BAS PRIX. 167, rue Saint-Georges Saint-Jérôme En face du Marché,

EXAMEN DES YEUX GRATIS Ne négligez aucun mal de Yeux la Vue est trop précieuse. Toute inaction non faite sur commande est toujours nuisible. N'achetez jamais des Lunettes Amalgame; ni aux Magasins à-tout-faire. Rien ne remplace l'Examen des Yeux par un savant Spécialiste. Si vous tenez à Guérir vos Yeux sans douleur, opération ni douleur. ALLEZ A L'INSTITUT OPTIQUE Voir et consulter le Spécialiste BEAUMIER Le meilleur de Montréal 144 St. rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville. Il recherche les Cas difficiles, Desespérés: Pose Yeux Artificiels, Naturels à se tromper. Fabrique et ajuste lunettes, depuis 25 ans. Lunettes, lorgnons, etc. Ses nouveaux "Verres Tors à cadre" sont garantis pour bien Voir de Loin et de Pres, pour tout genre, lue et celle. Cette annonce rapportée vaut 10c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Prenez garde! Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable. Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 6 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

S. G. LAVIOLETTE Marcha de Ferronnerie, Peintures, Vernis, Faïence, Poterie, etc. Courroies pour moulins de toutes sortes Scies rcn des, Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges. Poèles en acier Oxford, Chancellor Poèles Royal favorite. Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant parfaite satisfaction. Assortiment considérable de Montres à des prix défiant toute compétition. Lampes électriques de 1ère qualité à 25 cts. Dynamite, Poudre à fusil. S. G. Laviolette, Coin des rues Ste-Anne et St-Georges